

**PROVINCE DE QUÉBEC
COLLÈGE MONTMORENCY
VILLE DE LAVAL**

PROCÈS-VERBAL de la **137^e** assemblée extraordinaire du Conseil d'administration du Collège Montmorency qui a eu lieu le mercredi 19 février 2025 à 16 h 30, par Teams.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mesdames Selma Grahic
Chantal Lamarche
France Lamarche
Lyne Larouche
Marie-Chantale Sabourin
Geneviève Prévost
Chantal Verdon

Messieurs Didier Chrétien
François Demers
André Gariépy
Jean-Philippe Gingras
Bonnet Huor
Philippe Lazzaroni
Benoit Lessard
Eli Emanuel Perique

INVITÉS PRÉSENTS :

Mesdames Isabelle Grelier
Véronique Leboeuf
Catherine Parent

Messieurs Francis Belzile
Pascal Filiatrault
André Pani
Stéphane Provost

1. Constatation du quorum

Après constat du quorum, le président déclare l'assemblée ouverte. Madame Marie-Eve Beauregard agit comme secrétaire de l'assemblée.

Le président souhaite la bienvenue à Mme Lyne Larouche, élue par acclamation le 29 janvier 2025 à titre de membre issue des parents d'étudiants du Collège.

2. Points de décision

2.1 Activités d'apprentissage sous la responsabilité du Collège : cours complémentaires 2025-2028

Les cours complémentaires permettent aux membres de la communauté étudiante d'avoir accès, dans le cadre de leur formation, à d'autres façons de comprendre leur environnement et d'interagir avec lui.

Tous les trois ans, le Collège s'assure que son offre de cours complémentaires répond aux changements législatifs, aux demandes des départements, aux besoins de développement des programmes et aux choix des étudiantes et des étudiants.

Pour la période 2025-2028, les documents suivants sont déposés :

- Cadre de référence
- Offre de cours complémentaires
- Cahier de cours complémentaires

CONSIDÉRANT le pouvoir du ministre de fixer les objectifs et standards des programmes d'études collégiales;

CONSIDÉRANT le pouvoir du Collège de déterminer des activités d'apprentissage pour la composante de formation générale complémentaire dans les programmes d'études en vertu de l'article 9 du Règlement sur le régime des études collégiales (RREC);

CONSIDÉRANT l'obligation du Collège d'adopter et de rendre publique une description des objectifs, des standards et des activités d'apprentissage dans chaque programme en vertu de l'article 17 du Règlement sur le régime des études collégiales (RREC);

CONSIDÉRANT la démarche encadrant la détermination des activités d'apprentissage relevant de la compétence du Collège;

CONSIDÉRANT l'obligation de soumettre à la Commission des études, avant leur discussion par le Conseil, le choix des activités d'apprentissage relevant de la compétence du Collège;

CONSIDÉRANT les recommandations des comités de programme ou des départements ainsi que du comité de la formation générale;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction des études;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Commission des études;

Il est proposé par : Mme Chantal Verdon

Appuyé par : Mme Selma Grahic

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ADOPTER les activités d'apprentissage relevant de la compétence du Collège pour les cours complémentaires 2025-2028.

2.2 Octroi du contrat pour les services alimentaires

En lien avec l'appel d'offres sur invitation pour l'octroi du contrat pour la gestion des services alimentaires du Collège et suite à l'analyse des soumissions reçues, il est proposé d'autoriser le Collège à signer un contrat avec Groupe Compass (Québec) ltée pour une durée de 10 ans et 1 mois.

CONSIDÉRANT que le contrat de services avec le concessionnaire alimentaire actuel arrive à échéance le 31 mai 2025 ;

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres sur invitation # AOI-2425-007 a été réalisé, invitant quatre (4) fournisseurs à soumissionner pour un contrat ferme de dix (10) ans et un (1) mois, débutant le 1^{er} juin 2025 et se terminant le 30 juin 2035 ;

CONSIDÉRANT que l'un des soumissionnaires s'est désisté et qu'un autre a soumis une offre non conforme ;

CONSIDÉRANT que l'évaluation des soumissions comprend l'offre qualitative effectuée en fonction des critères prévus au devis avec usage du paramètre k, ainsi que l'offre financière correspondant aux redevances proposées (fixes et variables) ;

CONSIDÉRANT l'annexe 7.00 « Réponse aux critères d'évaluation de la Soumission » incluse dans les documents de l'appel d'offres en vue de faire connaître les sept (7) critères d'évaluation ainsi que les attentes minimales sur lesquels les propositions ont été évaluées ainsi que la pondération appliquée ;

CONSIDÉRANT la création d'un comité de sélection pour l'évaluation des soumissions ;

CONSIDÉRANT que les deux (2) fournisseurs ayant déposé une offre conforme ont obtenu le minimum de 70 points pour passer à l'étape d'évaluation financière de leur offre ;

CONSIDÉRANT le résultat de l'analyse de la qualité des soumissions par le comité de sélection et de la détermination du montant ajusté des redevances pour fin d'adjudication ;

CONSIDÉRANT la recommandation unanime du comité de sélection en fonction des résultats obtenus suivant l'évaluation ;

Il est proposé par : M. Bonnet Huor

Appuyé par : M. Jean-Philippe Gingras

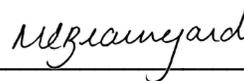
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'AUTORISER le Collège à octroyer le contrat de gestion pour les services alimentaires à Groupe Compass (Québec) ltée pour une durée de dix (10) ans et un (1) mois, soit du 1^{er} juin 2025 au 30 juin 2035.

LA SÉANCE EST LEVÉE.



Philippe Lazzaroni
Président



Marie-Eve Beauregard
Secrétaire